



REPUBLIQUE D'HAÏTI

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Extrait des minutes du greffe de TRIBUNAL DE PAIX DE LACROIX DES BOUQUETS.-

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

L'An deux mille un et le Samedi dix Mars, An 198e de l'Indépendance à dix heures quarante cinq minutes.

Nous, Me LYONEL R. DIMANCHE, Juge de Paix de la Commune de la Croix-des-Bouquets, assisté du citoyen ANNYL CIVIL, notre greffier.

Conformément à une décision avant dire droit en date du 10 Février deux mille un du Tribunal de Paix de la Croix-des-Bouquets entre le sieur LESLIE MAXIMILIEN et la HASCO représentée par le sieur FRITZ MEVS, laquelle décision avait ordonné le transport du Tribunal sur les lieux litigieux précisément à Pasher aux fins d'une visite suivies d'enquête et audition des témoins.

Donnant suite à cette mesure d'instruction nous nous sommes expressément transporté à l'endroit sus-indiqué accompagné de la demanderesse représenté par son avocat Me ALCANT JOSEPH y étant arrivé, nous nous sommes introduit sur une vaste propriété où nous avons vu et constaté une base de sol à l'oeuvre de cloture et un début de dépôt de terre pièce à ciel ouvert munie d'une porte en fer forgé, avons également constaté un lot de blocs entreposé sur la dite propriété.

Procédant alors à la phase de l'audition des témoins la partie demanderesse nous a présenté un premier témoin lequel a été interrogé comme suit:

- Q.- Quels sont vos nom, prénom, âge, profession, lieu de demeure et de naissance?
- R.- Magistrat, je me nomme JOSEPH MEVSO, identifié au no: 003-159-004-4, âgé de 35 ans, Technicien en installation sanitaire né à Jérémie, demeurant et domicilié à Bon Repos Moléard.
- Q.- Etes-vous prêt à jurer de dire toutes la vérité et rien que la vérité concernant le terrain objet de litige opposant les sieur LESLIE MAXIMILIEN et la HASCO représenté par FRITZ MEVS.
- R.- Oui, Magistrat et comme de fait il a prêté serment.
- Q.- Etes-vous parents, amis, alliés, serviteur, domestique de l'une des parties en conflit?
- R.- Non, Magistrat, je ne suis ni parent, amis, alliés, serviteur, domestique d'aucune des deux parties en litige.
- Q.- A votre connaissance qui occupe cette propriété et depuis quand?
- R.- Magistrat, cette propriété est occupée par LESLIE MAXIMILIEN au cours des années 1987.
- Q.- Quel est ce qu'on fait fait sur cette propriété et pour le compte de qui?
- R.- Cette propriété a été cultivée en canne à sucre, bananes. Les terres

ont été cultivées pour la HASCO.

Q.- Qui avait l'habitude de vendre de la canne à sucre à la HASCO?

R.- Magistrat, les habitants cultivaient la canne à sucre pour le compte de la HASCO.

Q.- Qui a effectué ces travaux qui sont en cours sur cette propriété et depuis quand?

R.- Magistrat, ces travaux ont été effectués par la Famille MAXIMILIEN au cours  
mois de Janvier

Q.- Connaissez-vous la HASCO étant une Compagnie qui occupe une partie de la  
té dans la zone?

R.- Magistrat, à ma connaissance, la Compagnie HASCO, depuis sous la présidence  
MYSTER HILL, ADLINE a affermé une grande partie de terre dans la plaine au sud  
de sac entre les mains des habitants aux fins de cultiver la canne à sucre, je  
tiens à vous rappeler Magistrat ce problème de conflit terrien n'existe pas dans  
la plaine de Léogane par ce qu'en ce lieu il n'y a pas tellement de cas d'affier-  
mage, les Léoganais préfèrent cultiver leurs terres en canne à sucre pour les  
vendre à la HASCO.

Q.- Avez-vous d'autres choses à dire?

R.- Magistrat, j'aimerais que la Justice fasse le jour entre fermiers et acheteurs  
en vue de solutionner ce problème; je pense qu'il y a une grande différence entre  
un individu et une Compagnie.

A cette phase, le témoin est mis à la disposition de l'avocat de la partie  
demanderesse, Me ICAMP JOURNÉ, qui, a posé les questions suivantes:

Q.- D'après vous le terrain litigieux, la HASCO l'avait-il affermé? l'avait-il acheté?  
De qui?

R.- Magistrat, d'après moi et suite à un dialogue que j'avais eu avec le D<sup>U</sup>VERNEAU, il  
paraît y avait 45 carreaux de terre dans cette zone qui est Pasher. La HASCO  
avait affermé des héritiers JEAN PIERRE et 33 des 45 carreaux ont toujours resté  
dans l'affermage et le reste de 12 carreaux ont été achetés par la HASCO  
famille JEAN PIERRE ce d'après Me DUVERNEAU, avocat de la HASCO ce dernier  
cette information de l'Ingénieur BOUCHEREAU.

Q.- D'après vous le terrain sur lequel se trouve les constructions pour le sieur  
LESLIE MAXIMILIEN est-il partie des 33 carreaux de terre appartenant en propres  
des héritiers AVANJOUR JEAN PIERRE ou des 12 carreaux acquis par la HASCO des  
dits héritiers?

R.- Etant donné que je ne suis pas arpenteur, je ne peux pas positionner le terrain  
car je n'ai rien à dire sur ce sujet.

Q.- D'après vous le sieur LESLIE MAXIMILIEN est-il en possession de ce terrain  
plus que l'an et le jour et qui lui a transféré cette possession?

R.- Oui, Magistrat, le sieur LESLIE MAXIMILIEN est en possession depuis plus l'an et  
le jour et cette possession lui a été transférée par les héritiers AVANJOUR JEAN  
PIERRE.

Recuis de signer, il l'a fait.

A cette phase, la partie demanderesse nous a présenté un second témoin  
lequel a été interrogé comme suit:

Q.- Quels sont vos nom, prénom, âge, profession, lieu de demeure et de domicile?

R.- Magistrat, je nomme FAUSTIN MIRADIEU, identifié au no: 003-497-644-8, demeurant  
et domicilié à Thomassique, âgé de 35 ans, militaire né à Thomassique.

Q.- Etes-vous prêt à assermenter de dire toute la vérité et rien la vérité  
sur le terrain objet de litige entre le sieur LESLIE MAXIMILIEN et la HASCO  
par le sieur FRITZ MEVS?

R.- Magistrat, oui et comme de fait il a prêté serment.

Q.- Etes-vous amis, alliés, serviteur, domestique de l'une des deux parties en conflit?

R.- Non, Magistrat.

Q.- A votre connaissance qui occupe cette propriété et depuis quand?

R.- Magistrat, actuellement la propriété est occupée par le sieur LESLIE MAXIMILIEN  
depuis deux ans.

Q.- Qui a effectué ces travaux en cours sur cette propriété et depuis quand?

R.- Magistrat, ces travaux ont été effectués par LESLIE MAXIMILIEN, il y a  
4 ou 5 mois.

Q.- Savez-vous que la HASCO étant une Compagnie occupe une grande partie de  
dans la zone?

